

Comment repérer un Ambassadeur potentiel dans votre entreprise



- Non seulement les chauffeurs recherchés par le comité de sélection sont-ils parmi les meilleurs de l'industrie, mais ils jouissent également d'une bonne personnalité et ont de la facilité à communiquer la réalité de leur secteur d'activité.
- Parmi les chauffeurs de votre entreprise, recherchez ceux qui ont un sens inné du leadership, qui manifestent un intérêt particulier pour leur travail, qui participent activement à l'évolution de la compagnie et qui servent d'inspiration pour les nouveaux chauffeurs.
- Recherchez les employés exemplaires qui ont des antécédents ou des passe-temps intéressants, ou qui n'ont jamais hésité à répondre à l'appel du devoir.
- Vérifiez si certains de vos chauffeurs ne sont pas impliqués dans des cours de perfectionnement ou des activités de formation de chauffeurs à l'école secondaire ou au cégep local.

* NOTE : Afin d'alléger le texte, le masculin inclut le féminin.

Les porte-parole de l'industrie du camionnage



Association du camionnage du Québec
6450, rue Notre-Dame Ouest Bureau 200
Montréal (Québec) H4C 1V4
Téléphone : 514 932-0377
Télécopieur : 514 932-1358
Courriel : info@carrefour-acq.org
Site Internet : www.carrefour-acq.org

DE L'ASSOCIATION DU CAMIONNAGE DU QUÉBEC



L'Association du camionnage du Québec est à la recherche de chauffeurs professionnels, hommes ou femmes, intéressés à raconter l'histoire et à décrire la réalité de leur industrie depuis la cabine de leur camion.

En leur qualité d'Ambassadeur de la route officiel de l'Association du camionnage du Québec, ces chauffeurs s'adressent particulièrement aux **jeunes du secondaire** et au **grand public** pour parler de leur métier, décrire le rôle de l'industrie du camionnage et y affirmer leur engagement à l'égard de la sécurité.

L'équipe des Ambassadeurs de la route de l'Association du camionnage du Québec représentera l'industrie et proclamera partout son message en faveur de la sécurité, en faisant valoir le professionnalisme de ses travailleurs et son rôle indispensable dans l'économie du Québec.

**MODE DE MISE
EN NOMINATION**

LES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Les chauffeurs professionnels représentent activement leur industrie chaque jour sur les routes et autoroutes du Québec. Ils ont déjà en eux tout le potentiel nécessaire pour dresser des ponts entre l'industrie du camionnage et la communauté.



1. Les personnes désignées doivent résider au Québec et travailler à temps plein comme chauffeurs de camion, que ce soit pour le compte d'une compagnie ou à titre de voituriers-remorqueurs, depuis au moins cinq (5) ans.
2. Les personnes désignées doivent avoir un dossier de sécurité exemplaire.
3. Les personnes désignées doivent pouvoir communiquer avec clarté et conviction leur engagement à l'égard de la sécurité et de la courtoisie au volant, et leur tenue doit constamment faire honneur à l'industrie du camionnage.
4. Les personnes désignées doivent accepter, si elles sont choisies, de consacrer un ou deux jours par mois à représenter l'industrie lors de rencontres au Québec avec des groupes présélectionnés. À cet égard, tout sera fait pour faciliter les choses au maximum dans le cas aussi bien des chauffeurs que des employeurs.
5. Les Ambassadeurs pourront être appelés à recourir parfois à des ensembles tracteur/semi-remorque et à d'autres pièces d'équipement similaires de camionnage dans le cadre de leurs présentations.
6. Tous les candidats feront l'objet d'une enquête visant à déterminer l'état de leur dossier criminel.
7. Les entreprises qui proposent des candidats doivent être membres en règle de l'Association du camionnage du Québec.
8. Peut désigner un candidat au titre d'Ambassadeur, tout cadre supérieur d'un transporteur autorisé à engager le soutien de son entreprise au Programme. Avant de remettre le formulaire exigé, la personne qui soumet la proposition doit également confirmer le consentement du candidat à participer au Programme.
9. L'entreprise responsable de la désignation ainsi que l'employé ou voiturier-remorqueur doivent s'entendre quant au partage des frais qu'ils pourraient devoir assumer dans le cadre de la participation au Programme des Ambassadeurs de la route.
10. Au moment du choix des Ambassadeurs de la route de l'Association du camionnage du Québec, une attention particulière sera apportée au dossier de sécurité du chauffeur de même qu'à sa facilité à parler en toute connaissance de cause de l'industrie du camionnage. Cela ne signifie pas cependant qu'il faille que les candidats sélectionnés soient des orateurs professionnels. L'Association fournira la formation en communication nécessaire aux chauffeurs choisis pour faire partie de l'équipe des Ambassadeurs.
11. Le comité de sélection veillera à ce que les candidats choisis proviennent, autant que possible, de diverses régions du Québec.

12. Pour désigner un chauffeur, il vous suffit de remplir le formulaire prévu à cette fin et de le faire parvenir à l'Association du camionnage du Québec.

■ *Seules les nominations reçues dans les délais prescrits seront prises en considération (veuillez consulter la lettre accompagnant ce dépliant pour connaître la date limite).*

13. Chaque entreprise de camionnage peut désigner deux (2) chauffeurs au maximum.

■ *Si la personne désignée devient inéligible, il est de la responsabilité de l'entreprise d'en informer immédiatement l'Association.*

■ *Une fois le processus de nomination terminé, l'Association invitera les finalistes à se présenter à Montréal à une date, une heure et un endroit déterminés. C'est alors qu'un comité formé, entre autres, de représentants de l'industrie, des corps policiers, des médias et du gouvernement sélectionnera les membres de l'équipe.*

La durée du mandat des Ambassadeurs de la route est de deux (2) ans.

